

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-002-16389/24/BM**

**■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université Gustave Eiffel au titre du CPER 2021/2027 pour le projet "iSafe-Virtual Human" - Approbation d'une convention - MGDIS n°8896 95003**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité des entreprises en même temps qu'un marqueur fort du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

L'Enseignement et la Recherche comptent en outre parmi les douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), qui compose la déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques, dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académique.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain en date du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027". Puis, en date du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet « iSafe-Virtual Human » (iSafe-VH) présenté par l'Université Gustave Eiffel s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027.

Dans la chaîne des soins à une victime d'accident de la route, du premier secours à la prise en charge chirurgicale, l'objectif est de gagner du temps. Le projet iSafe-VH, porté par le Laboratoire de Biomécanique Appliquée, développe une plateforme d'équipements et de moyens à des fins de recherche multidisciplinaire qui vise à fournir une analyse multi-échelle de l'accident, à optimiser et dimensionner la prise en charge médicale et paramédicale des blessés et ainsi réduire la morbidité des polytraumatisés.

iSafe-VH permettra d'enrichir les processus de gestion et de prise en charge des victimes en temps réel, depuis le secours primaire jusqu'au trauma center. Trois verrous scientifiques et technologiques articulent le développement de cette plateforme :

- Fournir une analyse en temps réel de l'accident visant à connaître les conditions du choc. Les technologies de boîtiers enregistreurs seront développées et améliorées pour évaluer l'état de santé des occupants d'un véhicule et surtout pour définir les scénarios probables de l'accident.
- Simuler sur l'Homme Virtuel pour fournir une estimation de la sévérité des blessures, évaluer l'état physiologique des victimes et anticiper leur prise en charge. Il s'agit de proposer un continuum d'analyse depuis l'accident jusqu'à la prise en charge chirurgicale.

- Développer et fournir des outils d'information et d'aide à la décision qui s'appuieront sur une approche pluridisciplinaire et dont l'objectif final est d'optimiser le triage des victimes, leurs parcours de soin (en fonctions de la sévérité des traumatismes) et le temps d'accès aux secours.

Cette plateforme fait le trait d'union entre la santé, les risques et nos modes de transport dans leurs différentes dimensions territoriales. Elle vise à devenir le lieu de formation, de conception, de démonstration, et d'évaluation de nouveaux outils d'aide à la réduction de la morbidité. Avec une politique doctorale ambitieuse, iSafe-VH permettra de former une génération d'experts, d'accompagner les partenaires économiques, de faire de notre territoire un laboratoire vivant de ces technologies.

Le projet « iSafe-VH » permettra de développer une filière régionale dont les retombées sont très larges et concernent : l'aménagement du territoire, de nouvelles technologies, l'appui aux politiques publiques et enfin la santé.

Le coût total du projet prévisionnel du projet « iSafe-VH » est de 2 563 623€ HT.

La Métropole n'est cependant appelée en soutien financier que sur la tranche 1 du projet, aux côtés de l'Etat, de la Région Sud et du Département des Bouches-du-Rhône. Le coût total prévisionnel de cette tranche 1, 1 576 627 euros (HT), correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Plateforme d'analyse des signaux physiologiques	147 565 €	ETAT	200 000 €
Caractérisation Biomécanique du corps humain	896 306 €	Région Sud PACA	100 000 €
Plateforme de calcul et de simulation	20 000 €	Département 13	677 295 €
Plateforme du véhicule instrumenté / analyse de l'accident"	492 756 €	Métropole	<b>200 000 €</b>
Plateforme de gestions du risque	20 000 €	Autofinancement UGE	399 332 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 576 627 €</b>		<b>1 576 627 €</b>

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 200 000 euros pour cette opération, la tranche 1 du projet « iSafe-VH » dont le montant global retenu est de 1 576 627 euros HT.

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 12.68 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n° IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

## **Où le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

## **Considérant**

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « iSafe Virtual Human » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 euros au profit de l'Université Gustave Eiffel pour la réalisation du projet « iSafe Virtual Human ».

### **Article 2 :**

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec l'Université Gustave Eiffel.

### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2017 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE